

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 4 MARS 2024**

Le 04 mars 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 février 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 20

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
CLÉMOT Dany, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, LANGLAIS Héléne, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAULT Jean-Paul, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** ALLARD Mickaël (pouvoir à CHERBONNIER Noël), DAVY Jean-Luc (pouvoir à ATANI Béatrice), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECOURT Sylvie), DUPUIS Virginie, (pouvoir à BONNAVENTURE Mickaël), HUMEAU Emmanuelle (pouvoir à LANGLAIS Héléne),

**Absents excusés:** GUITTON Sébastien, de RICHEMONT Xavier, SIMON Emmanuel

**Absent :** de MIEULLE Roger

**Secrétaire de Séance :** FRESNEAU Eric.

**DCM N° 2024 - 019: VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMUSIL  
« L'ORCHESTRE A L'ECOLE » ANNEE 2024**

Monsieur le Maire fait savoir que l'association AMUSIL (Association Musicale du Loir) intervient au collège les Roches de DURTAL dans le cadre du dispositif « l'orchestre à l'école ».

Quinze enfants de la commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY (sur un total de 45 élèves) y sont inscrits.

Monsieur le Maire propose de verser à AMUSIL une subvention d'un montant de 1.500 € afin de participer au financement du dispositif « l'orchestre à l'école » pour l'année 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire d'effectuer le versement de cette subvention d'un montant de 1.500 € à l'association AMUSIL.**

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20240304-DCM2024-019-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2024  
Date de réception préfecture : 14/03/2024